



**MAIRIE de SAINT-CANNAT**  
13760

Séance du 9 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	9

N° 2025-034

Modification de la  
délibération  
budgétaire spéciale  
sur le budget 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Mme D. CAMHI, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, J. GERARD, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, D. PETIT, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M. RIBES, A. RUBIOLO, C. FREMY, M. CUTILLO, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : M. CATELIN représentée par M. GUILLET, M. SOONEKINDT représenté par G. SORBA, V. PELLISSIER représentée par J. GERARD, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI-VALENSI, C. MARTIN représenté par D. CAMHI, Y. FALCHI représenté par J.P. VENTURINI, S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

Absent non excusé : M.L. VOLAND.

G. SORBA a été élu secrétaire.

- Vu le Code général des Collectivités territoriale, et notamment son article L.1612-1,
- Vu la délibération n°2024-071 en date du 12 décembre 2024 relative à la Délibération budgétaire spéciale sur le BP 2025,
- Considérant la Commission finances en date du 26 mars 2025.

Les « autorisations budgétaires spéciales » sont des possibilités de créer des inscriptions budgétaires en investissement avant le vote du budget, dans la limite de 25% des inscriptions budgétaires de l'année précédente.

Il est nécessaire de délibérer chaque année avant le vote du budget pour préciser quelles ont été les consommations effectives sur les crédits ouverts via une délibération budgétaire spéciale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'approuver le tableau joint apportant des modifications à la délibération budgétaire spéciale n°2024-071, précisant les crédits effectivement utilisés sur les ouvertures de crédits anticipés sur le budget principal 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Le secrétaire de séance  
Guillaume SORBA

La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Dominique CAMHI

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : 11 AVR. 2025  
Publié le : 11 AVR. 2025



Commune de Saint Cannat  
 Conseil municipal du 9 avril 2025  
 Annexe à la délibération n°2025-034

Op	Libellé_opération		DBS votée		
			Delibération 2024-071	Annulation de Crédit	
		Non individualisé Chap 20		750,00 €	- €
		Non individualisé Chap 21		6 000,00 €	- €
		Non individualisé Chap 23		2 500,00 €	- €
587	Jardin Partagés	2111		1 500,00 €	1 500,00 €
649	Véhicule électrique 2024	21561		27 500,00 €	27 500,00 €
650	Amélioration crèche 2024	2313		9 000,00 €	9 000,00 €
651	Aires de jeu - Espaces sportifs 2024	2315		13 750,00 €	13 750,00 €
652	Vidéoprotection 2024	2313		21 250,00 €	21 250,00 €
653	VRD 2024	2315		56 750,00 €	56 750,00 €
654	Bâtiments communaux 2024	2313		7 500,00 €	5 254,50 €
655	Bâtiments scolaires 2024	2315		16 500,00 €	16 500,00 €
656	Gros matériel ST 2024	2315		3 200,00 €	3 200,00 €
657	Bâtiments sportifs 2024	2315		37 500,00 €	37 500,00 €
658	Aménagements paysagers et sportifs 2024	2315		6 000,00 €	6 000,00 €
659	Sécurité routière 2024	2315		11 250,00 €	11 250,00 €
660	Accessibilité 2024	2315		11 250,00 €	11 250,00 €
661	Mobilier et informatique 2024 (écoles)	21841		16 250,00 €	15 241,69 €
662	Eclairage public 2024	2315		10 000,00 €	10 000,00 €
663	Informatique et copieurs 2024	21838		5 000,00 €	5 000,00 €
664	Etude REUT eau	2031		10 500,00 €	- €
665	Récupérateurs d'eau	2315		5 000,00 €	5 000,00 €
667	diagnostic thermique détaillé	2031		7 500,00 €	- €
668	Batiment Richaume	2315		3 100,00 €	3 100,00 €
669	Visio salle du conseil	2315		5 000,00 €	5 000,00 €
670	Afficheur électronique	2315		5 000,00 €	- €
671	Signalisation	2315		5 000,00 €	5 000,00 €
672	Forêt et OLD 2024	2315		9 000,00 €	9 000,00 €
673	Logement d'urgence	2315		10 000,00 €	10 000,00 €
674	Verger conservatoire 2024	2315		6 250,00 €	6 250,00 €
675	Electrification (SMED)	2315		10 000,00 €	10 000,00 €
676	Amélioration Local Emploi/Social	2315		5 000,00 €	5 000,00 €
677	Amélioration NRJ salle REVOL	2315		3 750,00 €	3 750,00 €
total DBS 2025				348 550,00 €	313 046,19 €
DONT CHAP 20				18 750,00 €	- €
DONT CHAP 21				56 250,00 €	49 241,69 €
DONT CHAP 23				273 550,00 €	263 804,50 €